santé
famille
retraite
services

cerfa
En cours

DÉCLARATION D'ENSEMBLE DES REVENUS DE L'ANNÉE 2022 DES NON-SALARIÉS AGRICOLES ET DES COTISANTS DE SOLIDARITÉ

Numéro d'immatriculation

Nom d'usage

Prénom(s)

Adresse

Complément

Ville **Code postal**

Courriel

Très important

Suite à l'unification des déclarations fiscales et sociales, vous êtes dans l'obligation de déclarer vos revenus, qui serviront à l'appel de vos cotisations sociales, en même temps et sur la même déclaration que vos revenus soumis à l'impôt sur le revenu (déclaration disponible dans votre espace particulier sur le site www.impots.gouv.fr). Toutefois, vous pouvez déclarer vos revenus professionnels directement auprès de votre caisse de MSA dans les cas suivants (cochez la case correspondant à votre situation) :

☐ **Vous avez déclaré vos revenus dans le volet social MSA mais souhaitez procéder à la rectification de votre déclaration.**

☐ **Vous avez déclaré vos revenus pour l'impôt sur le revenu après la date de clôture de la campagne et vous n'avez plus accès au volet social MSA.**

☐ **Vous avez déclaré vos revenus pour l'impôt sur le revenu par papier.**

☐ **Vous êtes en zone non desservie par Internet et vous ne pouvez pas faire votre déclaration par voie dématérialisée.**

☐ **Autres**

Pour rappel, l'absence de déclaration vous expose à une pénalité.

La MSA peut vérifier l'exactitude des déclarations effectuées au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle agréé et assermenté, notamment auprès de l'administration fiscale (articles L.114-14 du Code de la sécurité sociale, L.152 du Livre des procédures fiscales et R.725-4-1 du Code rural et de la pêche maritime). Sont punies d'amendes et/ou d'emprisonnement toutes fraudes ou fausses déclarations (article 441-1 du code pénal).
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de votre Mutualité sociale agricole.

Réf. : 11971 - 04/2023 - PAO CCMSA

Pour vous aider à compléter ce document, veuillez vous reporter à la notice explicative.

A Revenus aux régimes micro

	Micro-BA		RÉFÉRENCE DANS LA DÉCLARATION 2042
A1	Recettes (revenus imposables)		5XB/5YB
A2	Revenus forfaitaires des coupes de bois		5HD/5ID
A3	Plus-values à court terme		5HW/5IW
A4	Moins-values à court terme		5XO/5YO
A5	Part du revenu exceptionnel réintégré fiscalement		MSGS/MSGT
A6	Dotation jeunes agriculteurs		MSGU/MSGV
	Micro-BIC (professionnels)		
A7	Recettes (revenus imposables)		5KO, 5KP/5LO, 5LP
A8	Plus-values à court terme		5KX/5LX
A9	Moins-values à court terme		5KJ/5LJ
	Micro-BIC (non-professionnels)		
A10	Recettes (revenus imposables)		5NO,5NP/ 5OO,5OP
A11	Plus-values à court terme		5NX/5OX
A12	Moins-values à court terme		5IU/5RZ
	Micro-BNC (professionnels)		
A13	Recettes (revenus imposables)		5HQ/5IQ
A14	Plus-values à court terme		5HV/5IV
A15	Moins-values à court terme		5KZ/5LZ
	Micro-BNC (non-professionnels)		
A16	Recettes (revenus imposables)		5KU/5LU
A17	Plus-values à court terme		5KY/5LY
A18	Moins-values à court terme		5JU/5LD

B Autres revenus

	Revenus des membres de la famille associés non exploitants dans une société soumise à l'IR (revenus article 9 de la LFSS pour 2014 : pour leur montant excédant 10 % du capital social)		
B1	Régime réel : BA, BIC, BNC		MSFY/MSFZ
B2	Régime micro : BA uniquement		MSGM/MSGN
	Associés de sociétés soumises à l'IS		
B3	Dividendes et intérêts excédant 10 % du capital social perçus par le chef d'exploitation		MSJU/MSJV
B4	Dividendes et intérêts excédant 10 % du capital social perçus par le conjoint et les enfants mineurs		MSJY/MSJZ

Réf. : 11971 - 04/2023 - PAO CCMSA

Associés gérant article 62 du CGI			
B5	Revenus		1GB/1HB
B6	Frais réels afférents à l'article 62 du CGI		MSJS/MSJT
Agents généraux d'assurance (AGA)			
B7	Revenus		1GG/1HG
B8	Frais réels afférents aux AGA		MSJW/MSJX
Revenus complémentaires			
B9	Rémunération élus MSA ou chambre d'agriculture		MSGO/MSGP
B10	Salaires perçus par les associés de Sociétés d'exercice libéral (SEL)		MSKW/MSKX
B11	Revenus de la location de terre à une entreprise agricole		MSGQ/ MSGR
B12	Plus-values à court terme exonérées (article 151 septies A du CGI)		MSFU/MSFV
B13	Revenus de location meublés non professionnels		5NW,5NJ/5OW, 5OJ
C	**Indemnités journalières et allocation de remplacement**		
C1	Indemnités journalières perçues		MSKU/MSKV
C2	Dont indemnités journalières perçues si vous relevez du régime micro-BIC		MSKS/MSKT
C3	Allocation journalière du proche aidant (AJPA)		DSAG/DSBG
D	**Cotisations**		
D1	Cotisations de retraite complémentaire facultatives		MSKP/MSLP
D2	Cotisations obligatoires aux régimes des non-salariés non agricoles		MSKQ/MSLQ
D3	Vous avez effectué des rachats de cotisations	☐ Oui ☐ Non	MSKR/MSLR
E	**Sommes exonérées de cotisations sociales et soumises à CSG/CRDS**		MSFW/MSFX
F	**Sommes déclarées et déjà soumises à cotisations sociales**		MSOM/MSON
G	**Activité ou domicile fiscal à l'étranger**		
G1	Vous êtes domicilié à l'étranger	☐ Oui ☐ Non	MSPM/MSPN
G2	Vous avez exercé une activité professionnelle dans un autre État	☐ Oui ☐ Non	MSQM/MSGN
H	**Vous bénéficiez d'une complémentaire santé solidaire**	☐ Oui ☐ Non	MSKM/MSLM

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement à la CMSA dont je relève, les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement par l'administration fiscale (fournir copie de la notification de redressement).

Fait à

le

Signature

Réf. : 11971 - 04/2023 - PAO CCMSA

santé
famille
retraite
services

cerfa
EN COURS

DÉCLARATION DES REVENUS PROFESSIONNELS DE L'ANNÉE 2022
DES NON-SALARIÉS AGRICOLES ET DES COTISANTS DE SOLIDARITÉ

FEUILLE ANNEXE DE CALCUL

Numéro d'immatriculation

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom(s)

N° de Siren de l'exploitation (en cas de multitudes d'exploitations : remplir une feuille annexe de calcul par exploitation)

Pour vous aider à compléter ce document, veuillez vous reporter à la notice explicative.

BA régime réel

		RÉFÉRENCE DANS LA DÉCLARATION 2042
Bénéfice (y compris revenus de brevets)		MSGX/MSIO
Déficit		MSGY/MSIP
Sommes à ajouter (abattements JA, ARD, abattements, exonérations, revenus exceptionnels 1re année d'étalement, cotisations facultatives…)		MSGZ/MSIQ
Sommes à déduire (revenus exceptionnels des années suivantes, différence indemnité abattage/valeur en stock, intéressement non déduit)		MSHM/MSIR

Si vous êtes associé d'une société soumise à l'IR – BA : compléter le cadre ci-dessous

Pourcentage dans les bénéfices ou pertes	%	MSHV/MSJM
Rémunération, IJ intégrées au bénéfice de la société		MSHS/MSIX
Intérêts excédentaires des comptes courants		MSHT/MSIY
Cotisations NSA prises en charge par la société non réintégrées		MSHU/MSIZ
Rémunération et IJ perçues par l'associé		MSHW/MSJN
Part des intérêts excédentaires du compte courant d'associé		MSHX/MSJO
Frais professionnels déductibles		MSHY/MSJP
Part du revenu exceptionnel déduite fiscalement la 1re année		MSHZ/MSJQ
Part du revenu exceptionnel réintégrée fiscalement les années suivantes		MSIM/MSJR

Réf. : 11972 - 05/2023 - PAO CCMSA

BIC ou BNC régime réel		
Bénéfice (y compris revenus de brevets)		MSHN/MSIS
Déficit		MSHO/MSIT
Sommes à ajouter (ARD, abattements, exonérations, cotisations facultatives…)		MSHP/MSIU
Sommes à déduire (différence indemnité d'abattage/valeur en stock, intéressement non déduit)		MSHQ/MSIV

Si vous êtes associé d'une société soumise à l'IR – BIC/BNC : compléter le cadre ci-dessous		
Pourcentage dans les bénéfices ou pertes	%	MSMP/MSNP
Rémunération, IJ intégrées au bénéfice de la société		MSMM/MSNM
Intérêts excédentaires des comptes courants		MSMN/MSNN
Cotisations NSA prises en charge par la société non réintégrées		MSMO/MSNO
Rémunération et IJ perçues par l'associé		MSMQ/MSNQ
Part des intérêts excédentaires du compte courant d'associé		MSMR/MSNR
Frais professionnels déductibles		MSMS/MSNS

Réf. : 11972 - 05/2023 - PAO CCMSA